

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/056

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Arrondissement de  
**BESANCON**

Canton de Besançon 1

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
03/09/2025 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix-neuf.**

Séance du 08/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents : 12

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, PRALON, LECLERC ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAOUGE.

Procurations de vote : 6

Francis HENRIOT donne pouvoir à Martine DELESSARD, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Brigitte TANNIERES donne pouvoir à Geneviève SIMON BOUVRET, Florent DUMORTIER donne pouvoir à Sébastien COUDRY, Annie SANDER donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Catherine BORRINI donne pouvoir à François PONS

Absent excusé : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**RECONDUCTION D'UN COMPTE A TERME**

***Rapporteur : Patrice MOUTON***

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 9 juillet 2024, le conseil municipal l'avait autorisé à déposer une demande d'ouverture d'un compte à terme pour placer un montant de 289 000 issu de la vente de l'ancienne école de la Belle Etoile pour une durée de 12 mois.

Ce placement est arrivé à échéance le 13 juillet 2025.

Publié le 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250908-2025064-DE



Considérant le niveau de la trésorerie communale à l'issue de ce placement et après analyse des besoins en trésorerie sur une période de 12 mois ;

Considérant que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État ;

Considérant que la commune remplit les conditions pour procéder au renouvellement du placement d'une partie de son excédent de trésorerie ;

Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement du placement sur un compte à terme (CAT) auprès de l'État, pour un montant de 289 000,00 € et pour une durée de 12 mois.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés*

- Autorise Monsieur le Maire à reconduire le compte à terme pour une période de 12 mois pour un montant de 289 000€

**Fait et délibéré, le 8 septembre 2025**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

